

*"Je souhaite que l'on fasse de la question de la pollution sonore l'exemple même d'une stratégie de développement durable."*<sup>1</sup>

L'année 2007 a été marquée par les travaux du Grenelle de l'environnement. Si, dans un premier temps, on a pu craindre que les nuisances sonores ne soient pas abordées, la question du bruit a finalement émergé à travers le programme "santé-environnement" du Groupe 3, rejoignant ainsi les préoccupations des riverains de plus en plus soucieux des effets du bruit sur la santé. L'Autorité ne peut donc que se féliciter de ce que les premières applications du Grenelle de l'environnement soient consacrées à la réduction des nuisances sonores au voisinage des aéroports, qualifiée par le gouvernement d'"objectif prioritaire". Ainsi, dès le 15 décembre 2007, un comité opérationnel "bruit" a été mis en place. Toutefois, s'agissant de l'aide à l'insonorisation, l'Autorité estime que les mesures annoncées restent encore insuffisantes compte tenu de l'objectif à atteindre.

L'année 2007 a aussi été marquée par sa succession d'élections qui a imposé aux services de l'État de longues périodes de "réserve" : gel des déplacements, suspension d'actions nouvelles, mise en sommeil de projets de textes, etc. Dans cette perspective l'Autorité avait annoncé en février 2007 sa volonté de mettre à profit les particularités du calendrier électoral pour promouvoir une vision d'ensemble sur les questions d'urbanisme autour des aéroports et du partage des retombées économiques.

Les tentatives de l'Autorité pour travailler avec les parties concernées n'ont pu aboutir, chacune restant dans sa logique propre. Une politique globale et coordonnée de développement durable autour des aéroports reste donc à élaborer.

En effet une politique de l'environnement respectueuse de la santé des riverains d'aéroports doit d'une part définir les zones exposées de façon à empêcher l'implantation de nouvelles populations, d'autre part assurer aux populations déjà installées un cadre de vie attractif avec des services collectifs de qualité et un minimum de nuisances. Il n'est en effet pas acceptable que certaines communes subissent des nuisances sonores et des contraintes d'urbanisme sans bénéficier des retombées économiques et fiscales de l'aéroport.

L'Autorité rappelle avec force que seul l'État est en mesure d'assurer les nécessaires solidarités entre les collectivités territoriales et qu'il lui incombe donc d'intervenir en ce sens. Par ailleurs, l'ACNUSA restera vigilante et continuera à mobiliser les différents acteurs pour qu'ils prennent enfin en considération cette exigence.

Le président de l'Autorité de contrôle  
des nuisances sonores aéroportuaires



**Patricia L. de Forges**

Paris, le 13 mars 2008

<sup>1</sup> Discours de Monsieur le Président de la République lors de l'inauguration du nouveau satellite d'embarquement de l'aéroport de Paris – Charles-de-Gaulle le 26 juin 2007.